

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE À RIVIÈRE-SAINT-JEAN
LE 13 DÉCEMBRE 2022 À 19 H 00.**

Le conseil de la municipalité de Rivière-Saint-Jean/Magpie siège en séance extraordinaire ce 13 décembre 2022.

Étaient présents à cette séance :

La mairesse : Josée Brunet

Les conseillers/ conseillères : Alex Beaudin, poste 1
Normand Dufour, poste 3
Liane Beaudin, poste 4

Absente : Lola Lebrasseur, poste 2

Tous formant quorum, sous la présidence de Mme Josée Brunet, mairesse.

Assistent également à la séance, Mylène Poirier, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

**CONSTATION AVIS DE CONVOCATION DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE**

Les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance, portent exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisation.

Conformément à l'article 153 du Code municipal, le conseil, avant de procéder aux affaires de cette séance, constate et mentionne dans le procès-verbal de la séance que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le présent code, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

*Je, soussignée, Karine Chouinard, Directrice générale et Greffière-Trésorier
de la municipalité de de Rivière-Saint-Jean/Magpie,*

- Certifie avoir convoqué tous les membres du conseil, annonçant la tenue de la présente assemblée,*
- Certifie avoir publié un avis public, annonçant la tenue de la présente assemblée et en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, 1 décembre 2022.*

Dépôt du certificat d'avis de convocation

La directrice générale greffière-trésorière dépose le certificat de l'avis de convocation ainsi que le certificat de l'avis public annonçant la tenue de la présente assemblée.

OUVERTURE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE

Madame la mairesse Josée Brunet souhaite la bienvenue à tous les membres présents et après avoir constaté la légalité de la convocation et le quorum, déclare le quorum et l'ouverture de la séance extraordinaire portant exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisation 2023.

RÉSOLUTION 161-22

LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Normand Dufour
Il est appuyé par Alex Beaudin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 13 décembre 2022 à 19 h 00, tel que déposé.

RÉSOLUTION 162-22

PRÉSENTATION PAR MME LA MAIRESSE DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

Mme la mairesse présente le budget pour l'exercice financier 2023.

Le budget de l'exercice financier 2023 prévoit des revenus égaux aux dépenses et aux éléments de conciliation à des fins fiscales au montant de **1 049 945\$**

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2023

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES	
Revenus :	
TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE :	90 430 \$
EAU :	40 126 \$
MATIÈRES RÉSIDUELLES :	17 371 \$
ÉCLAIRAGE DES RUES :	11 755 \$
NEIGE :	26 686 \$
Total des Taxes	186 368 \$
Païement tenant lieu de taxes	96 600 \$
Services rendus	356 313 \$
Transferts	310 664 \$
Autres	100 000 \$
Total	863 577 \$
Total des revenus	1 049 945 \$
Dépenses de fonctionnement :	
Administration générale	521 765 \$
Sécurité publique	17 847 \$
Transport	124 943 \$
Hygiène du milieu	120 931 \$
Santé et bien-être	8 000 \$
Aménagement, urbanisme et développement	171 399 \$
Loisirs et culture	82 360 \$
Frais de financement	2 700 \$
Total des dépenses de fonctionnement	1 049 945 \$

RÉSOLUTION 163-22

PRÉSENTATION PAR MME LA MAIRESSE DU PROGRAMME TRIENNAL D’IMMOBILISATION 2023-2024-2025

PROGRAMME TRIENNAL D’IMMOBILISATION 2023-2024-2025				
OBJET	2023	2024	2025	MODE DE FINANCEMENT
Eau potable Magpie				
Plan et devis	25 000 \$			Programme TECQ
Mise aux normes des fosses septiques				
Étude test de sol	45 271 \$			Fond administratif
Construction	1 095 000 \$			Règlement d'emprunt MAMH
Prolongement aqueduc garage municipal				
Construction	230 000 \$			Programme TECQ
Ponceau Magpie				
Plan et devis/Construction	50 000 \$			Programme TECQ
Aménagement d'une boucle de virage secteur Magpie				
Plan et devis	5 390 \$			Programme TECQ
Construction	55 000 \$			Programme TECQ
Sentier pédestre Magpie				
Aménagement des sentiers (réalisation jusqu'en 2024)	21 115 \$			Subvention MAMH
Contribution municipale	27 700 \$	27 700 \$		Fond administratif
	23 200 \$			Autre subvention (à venir)
Salle communautaire Magpie				
Évaluation et plan/devis	40 000 \$			LG4
Construction		600 000 \$	600 000 \$	MAMH (RECIM) (à venir)
Aire de repos Rivière-Saint-Jean				
Aménagement	75 000 \$			Fond axe de vitalisation (à venir)
Construction douche	50 000 \$			Subvention (à venir)
Contribution municipale	25 000 \$			Fond administratif
Descente de bateau				
Plan et devis	50 000 \$			Plan nord
Aménagement		3 000 000 \$		Subvention à venir

Terrain de camping Magpie et Rivière-Saint-Jean				
Début des travaux	100 000 \$	1 000 000 \$		FFR 3 et FRR 4 (à venir)
Contribution municipale	20 000 \$	200 000 \$		
Service Incendie				
Projet intermunicipale	100 000 \$			Fond MRC
Parc Rivière-Saint-Jean				
Aménagement	100 000 \$			Plan Nord (à venir)
Contribution municipale	19 205 \$			Fond administratif

RÉSOLUTION 164-22

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L’EXERCICE FINANCIER 2023

CONSIDÉRANT QU’en vertu de l’article 954.1, du Code municipal, le conseil doit préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT QUE lesdites prévisions budgétaires comportent des dépenses de l’ordre de 1 049 945 \$ et des revenus de l’ordre de 1 049 945 \$ pour l’exercice financier se terminant le 31 décembre 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR Normand Dufour

IL EST APPUYÉ PAR Liane Beaudin

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers d’adopter les prévisions budgétaires de la Municipalité pour l’année 2023, tel que présenté ci-dessus.

RÉSOLUTION 165-22

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D’IMMOBILISTAION 2023-2024-2025

CONSIDÉRANT QU’en vertu de l’article 953.1, du Code municipal, le conseil doit préparer et adopter un programme triennal d’immobilisation pour les années 2023-2024-2025;

IL EST PROPOSÉ PAR Alex Beaudin

IL EST APPUYÉ PAR Normand Dufour

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers d’adopter le programme triennal d’immobilisation 2023-2024-2025 de la Municipalité pour l’année 2023, tel que présenté ci-dessus.

RÉSOLUTION 166-22

FERMETURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Normand Dufour

IL EST APPUYÉ PAR Liane Beaudin

ET RÉSOLU QUE la séance est levée à

LEVÉE DE LA SÉANCE

La présidente Josée Brunet déclare la séance levée à 19h20

Karine Chouinard
Directrice Générale
Greffière- trésorière

Josée Brunet
Mairesse